

Uzès, le 1^{er} avril 2024

DÉCISION DU MAIRE

N° PAT 2024-01

PORTANT MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX - VISITES GUIDEES

Le Maire de la Ville d'Uzès,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code Général des Collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération n° 2020/04/01 en date du 09 juin 2020 portant délégations du Maire, autorisant notamment le maire à fixer les tarifs communaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du CGCT ;

Vu la délibération n°2022/03/11 du 29 mars 2022, fixant les tarifs communaux, dont la tarification des visites organisées par la ville dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire ;

Vu la décision du Maire n° 2022-04 du 4 octobre 2022 modifiant les tarifs pour le service restauration et l'accueil périscolaire concernant les écoles Jean Macé, Parc et Pas du Loup ;

Vu le décret du 22 décembre 2022 N°2022_1605 relatif au nouveau régime de responsabilité des comptables et gestionnaires publics ;

Vu la convention avec l'office du tourisme d'Uzès en date du 25/06/2021 ;

Considérant l'évolution du coût des prestations pour les visites guidées programmées par la ville d'Uzès dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire ;

Considérant que la présente décision abroge et remplace les tarifs communaux votés au conseil municipal du 29 mars 2022 sur la section 14 point 1.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : à compter du 1^{er} avril 2024, le tarif plein par personne pour une visite guidée organisée dans le cadre du label ville d'art et d'histoire passera de 7€ à 8€. Le tarif réduit reste inchangé à 5€

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Date de publication : 1^{er} avril 2024

Le Maire d'Uzès
Jean-Luc CHAPON

